

A LA UNE

Le séminaire des vice-présidents de Commission locale d'action sociale (CLAS) en visioconférence



Avec plus de 40 connexions en visioconférence, les 87 vice-présidents de CLAS ont pu participer au séminaire qui leur était consacré, le 26 janvier dernier.

C'était un rendez-vous très attendu qui a permis tant aux représentants de l'administration qu'aux membres de la Commission nationale d'action sociale (CNAS)* d'apporter de nombreuses informations relatives à la restauration, au développement de l'action sociale, à l'enfance, à la protection sociale complémentaire et au logement.

Marie Bâville, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel, et Pascale Legendre, adjointe à la sous-directrice de la prévention, de l'accompagnement et du soutien de la DRCPN, ont fait part de l'investissement de leurs équipes pour poursuivre le nécessaire dialogue social pendant l'état d'urgence sanitaire et apporter le soutien aux différents prestataires de services dont bénéficient les agents (restauration, crèches...). Un travail important a également été réalisé pour le logement, avec des méthodes innovantes, afin de

faciliter son accès tant en propriété qu'en location.

La politique de l'enfance n'est pas en reste avec les efforts portés sur le développement des aides en matière de garde et de soutien aux études.

Afin de remplir au mieux leur fonction, toutes les informations utiles ont été apportées aux vice-présidents concernant l'exercice de leurs missions et leur rôle au sein des CLAS, ainsi que sur les moyens en temps et financiers dont ils peuvent disposer. Le budget d'action sociale départemental et le budget départemental d'initiatives locales, dont l'enveloppe a été augmentée de 35 % cette année, leur ont été présentés. L'accent a été mis sur l'aspect essentiel du travail en réseau avec le chef du service départemental d'action sociale et les correspondants d'action sociale.

Le guide pratique du vice-président de CLAS est en cours de finalisation et aidera concrètement le vice-président à remplir au mieux son rôle en faveur de l'action sociale destinée aux agents.

L'importance d'une large communication qui parvienne à tous a été particulièrement soulignée afin qu'elle soit développée largement au travers de l'Intranet et de la lettre d'information action sociale ainsi que d'une newsletter plus largement consultable.



*Les pilotes des groupes de travail de la CNAS :

- Restauration : Laurent Verdu.
- Développement de l'action sociale : Laurence Pascal.
- Enfance : Rose Guichard.
- Protection sociale complémentaire : Frédéric Galéa, vice-président CNAS.
- Logement : Richard Dadouche.

ACTUALITÉ MI

Une infographie sur la gestion des cas de COVID-19 et des cas contacts

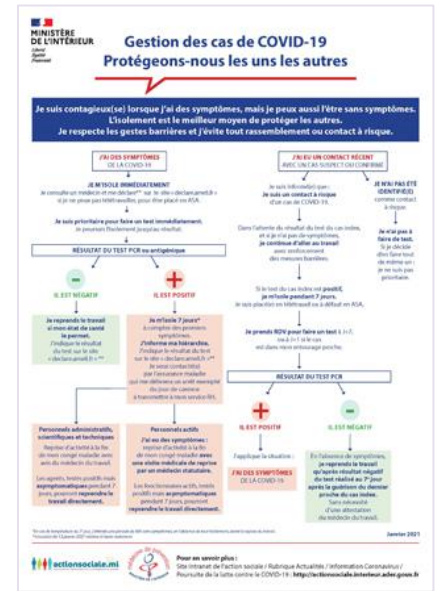
Afin d'illustrer la fiche réflexe des cas de COVID-19 diffusée le 18 janvier 2021, une infographie a été réalisée et diffusée dans les services pour un large affichage dans les locaux. Il s'agit d'appréhender rapidement quelle est la conduite à tenir que l'on ait des symptômes ou que l'on soit cas contact afin de s'isoler au besoin et éviter toute contamination.

Cette infographie vous indique également à quel stade vous déclarer sur : <https://declare.ameli.fr/> afin de bénéficier de l'exemption du jour de carence et les situations dans lesquelles vous devez consulter le médecin du travail pour votre reprise d'activité.

Pour tout savoir : site Intranet de l'action sociale Rubriques Actualités / Poursuite contre la lutte de la COVID-19 / Documents pratiques :

Fiche réflexe sur la gestion des cas COVID-19

Infographie gestion des cas COVID-19



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Comptage régulier des oiseaux des jardins



Dans le cadre du week-end national qui s'est déroulé le 30 et 31 janvier 2021 consacré à ce comptage, la mission développement durable vous invite à dénombrer régulièrement les oiseaux de jardin avec la ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et le muséum national d'histoire naturelle et à apprendre à reconnaître les oiseaux. Vous enrichirez ainsi les données sur ces « oiseaux communs » et contribuerez à la protection de l'avifaune. Pour participer à cette opération de préservation de la biodiversité : inscrivez-vous simplement sur **le site de l'observatoire des oiseaux des jardins**, observez et comptez les oiseaux depuis un jardin, balcon ou parc public puis transmettez vos observations sur le site. Vous vous reconnecterez avec la nature tout en faisant une bonne action.

Sources sur le site « oiseauxdesjardins.fr ».

Site de la mission développement durable : <http://developpement-durable.sg.minint.fr/>

SANTÉ

En télétravail, prendre soin de ses yeux

Le travail sur écran engendre très souvent une fatigue des yeux mais l'usage accru des écrans en période de confinement et de télétravail, tant pour les loisirs que le travail, accroît ce phénomène.

La **fatigue liée au travail sur écran** est directement proportionnelle au temps passé devant l'écran mais également à la qualité de la vision de l'observateur. Il est donc important de consulter un ophtalmologue en cas de difficultés persistantes.

La fatigue visuelle pouvant être liée au temps d'écran supplémentaire induit par le télétravail, il existe des exercices tant pour soulager les yeux que pour améliorer votre confort de travail.

C'est à vous :

- Assis sur votre chaise, tendez les bras devant vous, fermez les poings et pointez vos pouces.
- Ouvrez sur le côté le bras droit tendu à hauteur d'épaule, et placez le poing gauche sur le genou gauche. Sans bouger la tête, regardez le pouce de la main gauche, puis celui de la main droite en passant de l'un à l'autre une dizaine de fois. Puis changez de côté, main droite sur le genou et bras gauche tendu sur le côté. Respirez tranquillement durant tout l'exercice.
- Puis fermez les yeux et essayez de reprendre le mouvement de vos yeux en les gardant fermés.
- Pour finir, frottez vigoureusement vos paumes de mains l'une contre l'autre. Placez vos paumes réchauffées en les creusant légèrement devant vos paupières closes. Vous réchauffez et détendez ainsi les nerfs et les muscles optiques que vous venez de stimuler.

Vous aurez ainsi reposé votre vision et détendu vos muscles jusque dans vos cervicales.

Site Intranet de l'action sociale : **Mieux vivre avec son écran**

Site Internet « sur le bon usage des écrans » : <https://lebonusagedesecrans.fr/>

Site Internet « Top santé » : <https://www.topsante.com/medecine/ophtalmo/yeux-secs/>



HANDICAP

Une e-formation pour les correspondants handicap

L'organisation du ministère de l'Intérieur fait une place importante à la politique du handicap. Le pilotage de cette politique est assuré par l'administration centrale, qui s'appuie sur un réseau dense de 323 correspondants handicap répartis sur tout le territoire.

Les correspondants handicap bénéficient d'une lettre de mission dès leur nomination. Ils informent, accompagnent et mettent en relation avec le bon interlocuteur les agents en situation de handicap afin de faciliter leur insertion professionnelle, qu'il s'agisse d'aménagement de poste, d'accessibilité aux locaux, de formation ou d'évolution de leur parcours professionnel. Ils conseillent également les chefs de service pour le recrutement, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.



Afin de mieux les accompagner dans leur prise de fonctions, la DRH a mis en ligne sur FORMI une formation en ligne destinée en priorité aux correspondants handicap. D'une durée de 3 heures, cette e-formation se compose de quatre modules et de supports documentaires.

À l'issue de la formation, les apprenants seront capables :

- d'identifier les missions et les bonnes pratiques du correspondant handicap,
- de connaître les conditions de recrutement des BOE (voie contractuelle et concours),
- d'appliquer le cadre légal et institutionnel du handicap,
- d'employer les outils et les ressources du correspondant handicap,
- de distinguer les grands types de handicap.

Lien vers la formation : <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=605>

RÉSEAUX

Vos dossiers sociaux poursuivent leur informatisation

Le réseau du service social du ministère de l'Intérieur se dote d'un progiciel afin de dématérialiser les dossiers des agents reçus en entretien par les assistant(e)s du service social. L'outil informatique utilisé provient du ministère de l'Économie, des finances et de la relance et il est actuellement adapté aux spécificités de notre ministère, il a été collectivement baptisé IRISS2 en référence à l'application qui gérait les statistiques auparavant (informatisation du réseau du service social de l'Intérieur), et surtout en référence au développement en réseau que font les rhizomes de la fleur, symbolique du travail réalisé par les assistant(e)s du service social.



Chacun d'entre eux sera doté d'un ordinateur portable Noémi, et d'une clé 4G pour les visites extérieures, et ne prendra plus de notes écrites durant l'entretien mais remplira les formulaires dans le cadre préexistant afin de décrire la situation de l'agent et la demande qu'il formule.

La manipulation de dossiers papier et leur transport seront donc terminés au profit d'un accès rapide de façon dématérialisé sur leur ordinateur portable professionnel.

Depuis le début du mois de novembre, l'équipe en charge des tests, composée notamment d'assistant(e)s du service social, s'est réunie sur huit demi-journées pour une prise en main de l'application aux fins d'homologation du progiciel. Sur le plan de la sécurité, l'analyse des risques est terminée, la direction numérique (DNUM) poursuit la mise en place des mesures de sécurité nécessaires.

Toutes les précautions sur la confidentialité des données individuelles ont été prises en termes d'accès unique par le titulaire et son seul conseiller technique, de suivi d'un processus d'homologation appelé Démarche d'Intégration de la sécurité des systèmes d'information dans les projets (DISSIP) et de prise en compte des obligations relevant du règlement général sur la protection des données (RGPD).

A noter qu'il n'y a aucune interconnexion avec le Système d'information des ressources humaines (SIRH), les données sont saisies par l'assistant(e) du service social manuellement.

Enfin, le système d'information est hébergé au sein des installations informatiques du ministère de l'Intérieur.

La formation au progiciel a débuté pour les assistant(e)s du service social expérimentateurs et un manuel de formation, adapté à notre ministère, a également été élaboré pour les futurs utilisateurs. Les départements de petite couronne et de la région Aquitaine expérimenteront IRISS2 avant son extension aux autres départements. Les assistant(e)s du service social seront formé(e)s par groupe de région entre le mois de février et le mois de mars avec une généralisation du déploiement à l'issue.

IRISS2 a été présenté dans chaque CHSCT : le 19 novembre en CHSCT de l'administration centrale, le 26 novembre en CHSCT spécial des préfectures ainsi que le 1^{er} décembre en CHSCT ministériel.

Poursuite du déploiement des cabines de télé médecine

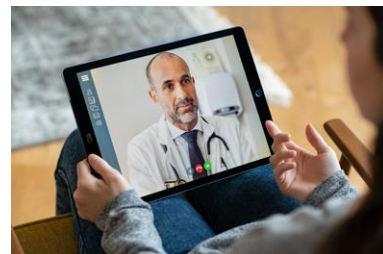
Le ministère de l'Intérieur a souhaité expérimenter en 2020 la téléconsultation dans le cadre de la médecine du travail avec le concours de l'entreprise française H4D qui commercialise une cabine de télé médecine référencée à l'UGAP permettant à un médecin de réaliser une consultation dans des conditions comparables à une visite en présentiel. Le patient est ainsi mis en relation en visioconférence avec un médecin du travail qui dispose d'une série de capteurs et d'instruments dans la cabine pour réaliser l'examen clinique.

En complément de l'architecture sécurisée de cette cabine de télé médecine (hébergement des données sur une plateforme, conformité au RGPD), l'interopérabilité permet d'interfacer l'outil avec les logiciels métiers de santé au travail en cours de développement.

Le ministère de l'Intérieur a ciblé le déploiement des deux premières télécabines en Dordogne et dans le Pas-de-Calais. Une télécabine a été installée dans les locaux de la cité administrative à Périgueux et une autre à la sous-préfecture de Calais. Ce dispositif a été accompagné par le recrutement de deux infirmières santé au travail et la formation des personnels de santé concernés (infirmiers et médecins) à la téléconsultation.

Si la crise sanitaire a perturbé la mise en fonctionnement de ces télécabines en 2020, leur utilisation donne satisfaction auprès des personnels de santé et les ressentis exprimés par les utilisateurs sont plutôt positifs. La présence d'une infirmière sur place est très appréciée, notamment pour guider les utilisateurs.

La téléconsultation étant désormais prise en compte dans le décret du 27 mai 2020 relatif à la médecine de prévention, elle s'inscrit dans un projet plus global au sein du ministère de l'Intérieur de déploiement de télécabines pour renforcer le maillage territorial de la médecine du travail. Il est ainsi prévu le déploiement de dix télécabines qui seront implantées en priorité dans les départements où le recrutement d'un médecin s'est avéré infructueux et lorsque les déplacements de médecins sont problématiques. Il sera accompagné par des recrutements en personnels infirmiers.



FAMILLE

Les CESU millésime « 2020 » sont arrivés à expiration le 31 janvier 2021

Si vous possédez des CESU millésime « 2020 » non utilisés, il est possible de les échanger contre des CESU millésime « 2021 » via le service en ligne de DOMI-échange :



*** La session est ouverte du 1^{er} au 28 février 2021 inclus ***

Comment faire ? C'est simple et rapide !

Connectez-vous sur le site DOMISERVE et vos CESU seront livrés à votre domicile pour la version chéquier ou votre compte CESU sera alimenté en conséquence.

Effectuez votre échange de CESU en 3 étapes à l'adresse : <https://www.domiserve.com/echange>

1. Indiquez que vous bénéficiez de titres CESU (chèques ou compte).
2. Déclarez vos numéros de chèques ou sélectionnez le numéro de compte concerné.
3. Choisissez le type de CESU que vous souhaitez recevoir : titre ou compte.

Pour en savoir plus :

Site Intranet de l'action sociale/rubrique Enfance : **Les chèques emploi service universel**

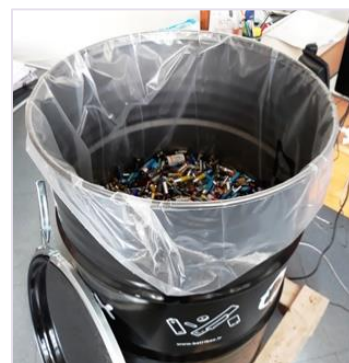


EN PRÉFECTURE...

Opération "1 pile = 1 don pour le téléthon" à la préfecture de la Moselle

Après le joli succès des éditions précédentes, la préfecture et les sous-préfectures de la Moselle ont à nouveau participé à l'opération "1 pile = 1 don pour le téléthon", en associant les trois directions départementales interministérielles : la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la direction départementale des territoires (DDT) et la direction départementale de la protection des population (DDPP), l'unité départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et les services messins du SGAMI-Est.

Du 14 octobre 2020 au 15 janvier 2021, ce sont ainsi près de 200 kg de piles usagées qui ont été collectés pour être transformés en dons pour le téléthon. Félicitations aux agents mosellans pour leur engagement, qui n'a pas faibli malgré la crise et qui permettra de faire avancer la recherche sur les maladies génétiques rares tout en contribuant à la protection de notre environnement!



ACTION SOCIALE

Des difficultés financières ?

- **Les secours du Ministère de l'Intérieur**

Ils peuvent être accordés en cas de difficultés financières liées à un événement grave ou imprévu ou pour faire face à des problèmes d'ordre familial ou médical.

Ces aides financières peuvent être attribuées aux agents du ministère de l'Intérieur (fonctionnaires et non titulaires) ainsi qu'aux pensionnés et ayant-droit des fonctionnaires décédés.

Les dossiers de demandes de secours sont instruits en commission de secours. L'avis de la commission est adopté après présentation, sous forme anonyme, du rapport instruit par l'assistant de service social.

Qui contacter ?

Afin de déposer une demande de secours, vous devez contacter l'assistant de service social compétent chargé d'instruire ces dossiers.

- **L'aide alimentaire d'urgence**

L'aide d'urgence vise à répondre à des situations exceptionnelles de précarité temporaire en permettant à un agent ne pouvant mobiliser aucune ressource sur le très court terme de satisfaire ses besoins alimentaires et ceux de sa famille pendant une période maximale de 5 jours. Ce délai doit permettre de rétablir l'agent dans ses droits ou de trouver d'autres solutions plus pérennes.

Peuvent bénéficier de cette aide, tous les agents du ministère de l'Intérieur hors personnels militaires de la Gendarmerie nationale :

- > les agents titulaires, stagiaires, contractuels ;
- > les élèves des écoles de police ;
- > les cadets de la République, les ADS.

Les apprentis et les engagés de service civique feront, localement, l'objet d'un examen au cas par cas.

La procédure administrative est identique à celle appliquée en situation d'urgence pour les demandes de secours financiers.

- **Les prêts sociaux de la Fondation Jean Moulin**

> Le prêt social sans intérêts

Le prêt social est destiné à répondre à une situation sociale et financière difficile. Ce prêt d'un montant maximum de 2 000 € est remboursable sur 40 mois.

Le dossier est constitué obligatoirement en liaison avec les services sociaux territorialement compétents.

> Le prêt social « adjoint de sécurité » sans intérêts

Seul prêt accordé aux adjoints de sécurité. Ce prêt d'un montant maximum de 800 € remboursable sur 16 mois est soumis à des conditions particulières adaptées à la situation professionnelle.

> Le prêt social « élève gardien de la paix » sans intérêts

Seul prêt accordé aux élèves gardiens de la paix. Ce prêt d'un montant maximum de 800 € est remboursable sur 10 mois afin de répondre ici aussi à des situations sociales et financières difficiles.

Comment faire ?

Le dossier de prêt social doit obligatoirement être constitué en liaison avec le service social territorialement compétent.

Le prêt social n'est pas cumulable avec les autres prêts de la fondation Jean Moulin, sauf à titre exceptionnel, après avis circonstancié de l'assistant(e) du service social.

> Permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 13 h 30 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

Tél. 01 80 15 47 44/45/48.

Pour en savoir plus sur le site Intranet de l'action sociale :

Circulaire INT/A/06/00049/C du 5 mai 2006 : attribution de secours aux personnels relevant du ministère de l'Intérieur.

Circulaire du 16 avril 2007 : modifications apportées à la circulaire INT/A/06/00049/C du 5 mai 2006 relative à l'attribution de secours.

Instruction du 19 octobre 2017190

Site Internet de la fondation Jean Moulin : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/les-prets/prets-sociaux/>



VIE PRATIQUE

Pensez à échanger vos chèques-vacances périmés !

La campagne d'échange des chèques-vacances et e-chèques-vacances émis en 2018 avec une date de fin de validité au 31 décembre 2020 a commencé.

Retrouvez toutes les modalités d'échange sur :

<https://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr/cv/web/echange>

Pour en savoir plus sur le dispositif :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32884>



Les Guides Vacances & Loisirs 2021 de la fondation Jean Moulin sont arrivés !

L'année 2020 a été, compte tenu de l'épidémie de la Covid-19, une année particulière pour nos résidences et, bien entendu, pour les vacanciers. Nos équipes ont cependant réussi à s'adapter aux nouvelles contraintes et au protocole sanitaire que nous avons mis en place, un véritable gage de sécurité permettant aux agents de passer des vacances en toute confiance dans nos établissements. La qualité des services proposés a ainsi été largement saluée par des vacanciers toujours plus nombreux d'année en année. Nous vous attendons donc avec impatience pour l'ouverture de la saison, dont l'activité dépendra nécessairement des contraintes sanitaires en vigueur.

Au large choix des prestations de la fondation Jean Moulin, s'ajoutent également celles de ses nombreux partenaires institutionnels ou privés, soigneusement sélectionnés pour la qualité de leurs produits. Tous les ans, le catalogue de ces prestations s'élargit pour satisfaire le plus grand nombre. De plus, les agents peuvent désormais, pour la billetterie et l'offre sport, payer directement en ligne et recevoir par mail leur commande.

Ces catalogues sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de la FJM :

<https://www.fondationjeanmoulin.fr/guides-vacances-et-loisirs-2021/>

Des exemplaires papiers peuvent être demandés au 01 80 15 47 26, ou à l'adresse : fjm-guidevacances@interieur.gouv.fr

Ces deux guides sont également accessibles sur le site Intranet de l'action sociale :

<http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/2-non-categorise/436-la-fondation-jean-moulin>



Le musée chez vous comme si vous y étiez avec la FJM !

La fondation Jean Moulin et son partenaire « Point Parole » vous proposent un nouveau service de visioconférences avec conférenciers et supports intégrés.

En février, deux rendez-vous :

- Mercredi 17 février 2021 de 17 h 00 à 18 h 30 : « **Au temps des pharaons, chefs-d'œuvre du département des antiquités égyptiennes du Louvre** ».
- Mercredi 24 février 2021 de 17h à 18h30 : « **Pompéi, vie, mort et résurrection** ».

Attention ! Ces visioconférences se font via ZOOM.

Tarif : **5 €** par connexion nominative (dans la limite des places disponibles).

Pour réserver : merci d'adresser votre bon de réservation par courrier postal uniquement avec votre règlement par chèque de 5 € au service Loisirs de la FJM.

Quelques jours avant l'évènement, un message vous sera adressé sur votre adresse mail personnelle pour vous permettre de vous connecter et assister à la visioconférence en direct.

Il vous sera possible de poser des questions pendant la visioconférence avec réponses en fin de séance.

Plus de renseignements sur : <https://www.fondationjeanmoulin.fr/vos-loisirs/culture/musees-visites/>



Découvrez les centres de vacances ANAS aux quatre coins de la France!

Plongez dans notre magazine en ligne et dénicher un week-end entre amis ou des vacances en famille...

Partez à la découverte de nos régions à des prix attractifs !

Nos équipes vous attendent dans une ambiance familiale et conviviale, alors n'attendez plus, faites votre choix parmi les destinations proposées.

L'ANAS pense aussi aux enfants du personnel du ministère de l'Intérieur et propose deux colonies de vacances d'été à découvrir sur notre catalogue. Les réservations pour la saison « Colonies ANAS 2021 » sont ouvertes !

Le catalogue est en ligne sur : www.anas.asso.fr/le-vac-anas-2021

Renseignements sur les centres de vacances au **01 48 86 67 98**

ou par courriel : mailto:reservation@anas.asso.fr

Renseignements et réservations colonie au **01 48 86 66 19**

Par courriel : couleursud@anas.asso.fr ou colotreveneuc@anas.asso.fr



Communiqué sur la « Colonie de vacances d'hiver à Font-Romeu » !

Nous vous avons présenté notre colonie de vacances d'hiver à Font-Romeu « ANAS SKI 2021 ».

Compte tenu du contexte sanitaire et des décisions prises concernant les stations de ski, et du fléchissement des inscriptions, la colonie ANAS SKI est reportée à l'hiver 2022.

Nos colonies d'été sur Rivesaltes et Tréveneuc sont quant à elles bien maintenues !

Disney : nouvelles conditions de réservation et d'annulation compte tenu de la situation sanitaire actuelle en Europe



Disneyland Paris n'ouvrira pas le 13 février prochain, comme précédemment envisagé.

Si les conditions le permettent, le parc ouvrira à partir du 2 avril 2021.

Pour en savoir plus : **Aménagement temporaire de la politique de réservation et d'annulation**

Les tarifs pour 2021 ne nous ont pas été communiqués par Disney, n'hésitez pas à vous rendre sur le site Intranet de l'action sociale régulièrement pour connaître les prix préférentiels : **Accès à la billetterie Disney**

AGENDA

8 mars 2021, Journée internationale des femmes

> Génération Égalité d'ici à 2030

La Journée internationale des femmes est célébrée dans de nombreux pays à travers le monde. C'est un jour où les femmes sont reconnues pour leurs réalisations...

Pour en savoir plus : <https://www.un.org/fr/observances/womens-day>

Prochaines réunions en visioconférence :

> **Cellules de veille (CHSCT Administration centrale) > Mardi 9 mars 2021 à 10 h 00** : salle Emeraude

> **Comité de suivi plan RPS dans les préfectures (CHSCT SP) > Mardi 9 mars 2021 à 14 h 30** : salle Emeraude

SDASAP/DRH

> Arrivée



Sophie Sopol a pris ses fonctions à la section des commissions d'action sociale au bureau du pilotage des politiques sociales (BPPS).